



**Commission des Affaires étrangères et européennes, de la
Coopération, de l'Immigration et de l'Asile**

Procès-verbal de la réunion du 10 octobre 2022

Ordre du jour :

1. 7957 Projet de loi portant approbation de l'Accord entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Principauté de Monaco concernant l'hébergement de données et de systèmes d'information, fait à Luxembourg, le 15 juillet 2021
Présentation du projet de rapport
2. La situation actuelle en Ukraine
3. Divers

*

Présents : Mme Simone Beissel, Mme Djuna Bernard, M. Yves Cruchten, M. Mars Di Bartolomeo, Mme Stéphanie Empain, M. Paul Galles, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fernand Kartheiser, M. Fred Keup, M. Laurent Mosar, Mme Lydia Mutsch, Mme Nathalie Oberweis, Mme Lydie Polfer, M. Marc Spautz, M. Claude Wiseler

M. Sven Clement, observateur délégué

M. Christophe Hansen, Mme Isabel Wiseler-Santos Lima, membres du Parlement européen

M. Gilles Baum (remplaçant M. Gusty Graas)

Mme Fabiola Cavallini, Mme Elisabeth Funk, de l'Administration parlementaire
Mme Michaela Morrisova, du groupe politique LSAP

Excusés : M. Gusty Graas

M. Marc Angel, M. Charles Goerens, Mme Tilly Metz, Mme Monica Semedo, membres du Parlement européen

*

Présidence : M. Yves Cruchten, Président de la Commission

*

1. 7957 Projet de loi portant approbation de l'Accord entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Principauté de Monaco concernant l'hébergement de données et de systèmes d'information, fait à Luxembourg, le 15 juillet 2021

Le projet de rapport est adopté par la majorité des membres présents, la représentante de la sensibilité politique « déi Lénk » Madame Nathalie Oberweis s'abstient.

2. La situation actuelle en Ukraine

M. Yves Cruchten prend la parole pour informer les membres de la commission parlementaire que M. Claude Wiseler représentera officiellement la Chambre des Députés au premier sommet parlementaire de la plateforme de Crimée, qui se tiendra le 25 octobre à Zagreb en Croatie. Lors de ce sommet, les participants devraient adopter une déclaration commune réaffirmant le soutien indéfectible à l'égard de l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine et condamnant l'agression en cours et l'occupation illégale de la Crimée par la Russie.

M. Claude Wiseler précise que cette déclaration repose essentiellement sur le document adopté en août dernier lors du deuxième sommet de la « plateforme pour la Crimée » rassemblant les chefs d'état et de gouvernement de 44 pays. M. Claude Wiseler informe que le Luxembourg soutient ce document condamnant entre autres l'annexion illégale de la Crimée par la Russie. Le député demande aux autres membres de la commission parlementaire la permission de signer cette déclaration et de s'exprimer au nom de la Chambre des Députés lors du sommet parlementaire en Croatie.

M. Fernand Kartheiser est d'avis qu'une partie des États membres de l'UE ont une position antirusse très poussée tandis que d'autres États membres de l'UE ont une position plus nuancée et modérée. En ce qui concerne le premier sommet parlementaire de la plateforme de Crimée, M. Fernand Kartheiser souligne que l'ADR s'engage pour une conférence sur la paix notamment en ce qui concerne les questions territoriales. Dans ce sens, M. Fernand Kartheiser se prononce pour une position plus modérée et précise que l'ADR ne prendra aucune position face à la Crimée. Ainsi, il demande à M. Claude Wiseler de préciser lors de la conférence en Croatie qu'il parle au nom de 56 députés du Parlement luxembourgeois.

M. Claude Wiseler porte à l'attention que d'autres partis politiques sont également en faveur des efforts de paix en Ukraine et en Crimée. En revenant sur les propos de M. Kartheiser que certains pays adoptent une ligne dure envers la Russie, M. Claude Wiseler énumère les pays ayant soutenu la déclaration lors du deuxième sommet de la « plateforme pour la Crimée » en août dernier : Australie, Autriche, Bulgarie, Belgique, Canada, Croatie, Chypre, Tchéquie, Danemark, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Allemagne, Grèce, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Lituanie, Lettonie, Luxembourg, Malta, Monténégro, Nouvelle-Zélande, Macédoine du Nord, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Espagne, Suède, Pays-Bas, Turquie, Royaume-Uni et États-Unis.

M. Sven Clement souligne que la question de la territorialité de l'Ukraine ne peut en aucun cas être remise en cause et cette situation ne pas être comparée

avec celle du Kosovo. Le député rappelle encore les conditions demandées par l'Ukraine pour aboutir à une solution de paix : l'intégrité territoriale du pays et le départ des troupes russes de l'Ukraine.

Mme Simone Beissel fait savoir qu'elle partage les avis des députés, M. Claude Wiseler et M. Sven Clement : à savoir que le Luxembourg adopte une position modérée envers la Russie et que le pays continue à s'engager pour la paix.

Étant donné que le Luxembourg soutient la déclaration concernant la Crimée, M. Yves Cruchten est d'avis que la Chambre des Députés peut également soutenir la déclaration qui sera discutée (et probablement adoptée) lors du premier sommet parlementaire de la plateforme de Crimée. Par contre, il souligne l'importance d'avoir abordé cette thématique en commission parlementaire étant donné que les députés sont constamment confrontés à des situations similaires dans d'autres conférences interparlementaires. Finalement, M. Yves Cruchten fait savoir que M. Claude Wiseler a l'accord de la majorité des membres de la commission parlementaire pour soutenir au nom de la Chambre des Députés la déclaration, qui devrait être adoptée lors du premier sommet parlementaire de la plateforme de Crimée.

Mme Nathalie Oberweis formule des réserves quant au fait qu'un autre député s'exprime à son nom lors de conférences internationales notamment concernant des thématiques où la sensibilité politique de Lénk a des positions fondamentalement différentes que les autres partis politiques.

M. Claude Wiseler dit comprendre la position de Mme Nathalie Oberweis et met en avant le fait qu'il s'agit du format proposé par la plupart des conférences interparlementaires. D'où l'importance d'en discuter en commission parlementaire et d'éviter que la Chambre des Députés ne soit pas représentée lors de ces événements.

À la fin de la réunion, M. Yves Cruchten tient à remercier Mme Viviane Reding pour son engagement et sa collaboration au sein de la commission parlementaire.

3.

Divers

Aucun point divers n'a été abordé.

Luxembourg, le 13 octobre 2022

Procès-verbal approuvé et certifié exact